Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 035-213503329-20251215-20251102-DE

COMMUNE DE TEILLAY
Placis de Bussy-Chardonney
35620 TEILLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à 19h00*, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Teillay, sous la présidence de M. Yvon MELLET, Maire. Date de convocation du conseil municipal: 9/12/2025.*

***Etaient présents** : Y. MELLET, F. DROUIN, R. DENIEL, P. ROUSSEL, V. FECAMP, C. CORBIERE, J. LAPAIX, S. DUTEIL, D. MELLET, S. MIGNOT, V. LOUAZEL.*
***Etaient absents excusés** : F. DAVID, A. LOUNEV, J. GUIFFAUT (pouvoir à F. DROUIN), V. MUSSARD (pouvoir à V. FECAMP).*
***Etait absente** :*

M. David MELLET a été élu secrétaire

N° 2025-11-02

CHOIX DU BUREAU D'ÉTUDES POUR L'AUDIT ASSURANCES

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'honoraires du bureau d'études PROTECTAS, pour la réalisation d'un audit ayant pour objectif la passation de nouveaux contrats d'assurances. Les contrats actuels arrivent à échéance le 31 décembre 2026.

Les propositions sont les suivantes :
- Formule développement durable (n'intègre pas de déplacement) : 2 160,00 € H.T,
- Formule 2 (intègre un déplacement pour présentation du rapport d'analyses : 2 260.00 € H.T.

Le cabinet PROTECTAS ayant déjà travaillé pour la commune pour ce même dossier en 2011, 2016 et 2021 propose une prestation complète qui correspond à l'attente que nous avons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
−accepte la formule 2 de la proposition du **Cabinet PROTECTAS** de GRAND FOUGERAY pour un montant de **2 260,00 € H.T.,**
−autorise Monsieur le Maire à signer le contrat concernant ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le Maire,